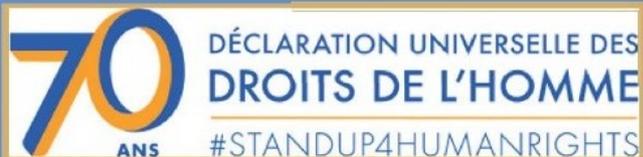




CNDH

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2018



SOMMAIRE

du rapport d'activités 2018

Avant propos.....	4
Quelques dates et chiffres clés pour le CNDH au cours de l'année 2018.....	6
Mandat et domaines d'intervention du CNDH.....	7
Le CNDH au cœur de la promotion et de la diffusion des droits de l'homme.....	10
1. Rapport sur l'État des droits de l'homme en Algérie;.....	10
2. Activités d'éducation et de sensibilisation aux droits de l'Homme;.....	11
3. avis du CNDH sur les questions et évènements d'actualité.....	21
Focus : Prix du des Droits de l'Homme du CNDH 2018.....	30
Interaction avec les acteurs et les réseaux des droits de l'Homme.....	31
1. Interaction du CNDH avec les acteurs institutionnels et non institutionnels nationaux	31
2. Interaction du CNDH avec les acteurs institutionnels et non institutionnels internationaux.....	42
3. Les réseaux internationaux et régionaux des droits de l'Homme....	44
Les activités de la Présidente du CNDH.....	53
1. Les activités en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme.....	53
2. L'accueil des personnalités et délégations.....	70

Avant propos

Institution nationale œuvrant dans le domaine des droits de l'homme, le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), mis en place en prolongement de la Commission Nationale Consultative de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme, a été créé en 2016 et organisé sur la base des Principes de Paris régissant les Institutions Nationales des Droits de l'Homme.

Le nouveau cadre juridique national, tout en consacrant sa constitutionnalisation en 2016, a doté le CNDH de prérogatives et de compétences plus élargies en matière de droits de l'Homme.

En disposant ainsi d'un large mandat en matière de promotion et de protection des droits, le CNDH organise chaque année des activités de sorte à contribuer à l'enracinement des droits de l'Homme, à se donner plus de visibilité et de poids tant sur la scène nationale qu'internationale, à être en phase avec l'actualité et d'accomplir ses missions de promotion et de protection des droits de l'Homme.

C'est dans ce contexte que le CNDH a été amené, au cours de l'année 2018, à mener ses activités d'éducation et de sensibilisation aux droits de l'Homme qu'il s'agisse des avis qu'il formule ou des outils pédagogiques qu'il produit ou encore des ouvrages et des supports documentaires qu'il publie.

En outre, le CNDH s'est investi, tout au long de l'année 2018 et dans la perspective de rendre effective la jouissance des droits de l'Homme, dans le traitement des doléances portées à son intention ou dont il a pris connaissance ainsi que dans les médiations afin de rétablir les victimes dans leurs droits.

Globalement, le rapport annuel d'activités du CNDH au cours de l'année 2018 s'efforce, à présenter l'essentiel de ses activités de promotion et de protection des droits de l'Homme, lesquelles s'articulent autour de toutes les thématiques des droits de l'Homme.

La Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme.



Mme Fafa Sid Lakhdar Benzerrouki, a exercé au sein de la justice et a été nommée en 1975 juge au tribunal d'Ain t'émouchent. en 1976, elle a été nommée président d'un tribunal, et aussi elle a été la première femme magistrate en Algérie à occuper cette fonction. En 1982, elle a été promue dans les missions de présidente-ajointe au président de la cour de Tlemcen et a occupée cette fonction jusqu'à 1996 désignée un an après Présidente de tribunal en Algérie, promue présidente de chambre puis vice présidente de cour jusqu'en 1996.

Elle a été conseillère à la Cour suprême (1996-1998), puis Présidente de section au Conseil d'État dès sa création (1998-2010) et fut la première femme présidente du 1^{er} tribunal administratif en Algérie (2010-2017).

Enfin, elle a été élue juge international au tribunal administratif de la ligue des États arabes au Caire en Égypte (2014-2017) et fut ainsi la première femme à intégrer ce tribunal international depuis sa création.

Quelques dates et chiffres clés pour le CNDH au cours de l'année 2018.

1) Dates clés de l'année 2018

	05 mars 2018	05 juin 2018	14 octobre 2018	23 décembre 2018
Assemblées Plénières Ordinaires	1 ^{ère} réunion de l'Assemblée plénière du CNDH (APO)	2 ^{ème} réunion de l'Assemblée plénière du CNDH (APO)	3 ^{ème} réunion de l'Assemblée plénière du CNDH (APO)	4 ^{ème} réunion de l'Assemblée plénière du CNDH (APO)
Réunions internationales	22 février 2018 Participation à la réunion annuelle de l'Alliance globale des INDH (GANHRI)	14 mai 2018 Examen, par le Sous-comité d'accréditation du GANHRI du dossier de ré-accréditation du CNDH	04 & 05 juillet 2018 Participation du CNDH à l'examen du 4 ^{ème} rapport périodique de l'Algérie devant le Comité des Droits de l'Homme	28 août 2018 Présentation du rapport alternatif du CNDH, au Comité International des droits des personnes handicapées
Commémorations	12 janvier 2018 Célébration de la nouvelle année amazighe 2968	16 mai 2018 Célébration de la journée internationale du vivre ensemble en paix	24 mai 2018 Célébration de la journée internationale de l'Afrique	23 décembre 2018 Célébration du 70 ^{ème} anniversaire de la journée mondiale des droits de l'Homme.

2) Chiffres clés de l'année 2018

88

Constitue la composante du CNDH au service de la promotion et de la protection des droits de l'Homme dont **38** membres et **50** fonctionnaires

1339

Total des requêtes reçues par le CNDH

930

Total des requêtes traitées

174

Total des réponses des organismes saisis

Mandat et domaines d'intervention du CNDH.

Les missions du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) ont été consacrées par la Constitution, lors de sa dernière révision en 2016 puis précisées par la loi n° 16-13 du 03 novembre 2016, fixant la composition et les modalités de désignation des membres du CNDH ainsi que les règles relatives à son organisation et à son fonctionnement.

Ainsi, il ressort de ces dispositions constitutionnelles et législatives que le CNDH dispose d'un large **mandat** de surveillance, de conseil, de proposition, de suivi et de sensibilisation. Cela ressort, clairement, de l'article 199 de la Constitution qui consacre que :

« Le Conseil assure une mission de surveillance, d'alerte précoce et d'évaluation en matière de respect des droits de l'Homme. »

Sans préjudice des attributions du pouvoir judiciaire, le Conseil examine toute situation d'atteinte aux droits de l'Homme constatée ou portée à sa connaissance, et entreprend toute action appropriée. Il porte les résultats de ses investigations à la connaissance des autorités administratives concernées et, le cas échéant, devant les juridictions compétentes.

Le Conseil initie des actions de sensibilisation, d'information et de communication pour la promotion des droits de l'Homme.

Il émet également des avis, propositions et recommandations relatives à la promotion et à la protection des droits de l'Homme.

Le Conseil élabore un rapport annuel qu'il adresse au Président de la République, au Parlement et au Premier ministre, et qu'il rend public également ».

En outre, en matière de **promotion des droits de l'Homme**, le CNDH est chargé :

- d'émettre, de sa propre initiative ou sur demande du Gouvernement ou du Parlement, des avis, recommandations, propositions et rapports sur toute question se rapportant aux droits de l'Homme aussi bien sur le plan national qu'international ;

- d'examiner et de formuler des observations sur les projets de textes législatifs et réglementaires et d'évaluer les textes en vigueur au regard des principes fondamentaux des droits de l'Homme ;

- faire toute proposition relative à la ratification et/ou à l'adhésion aux instruments internationaux des droits de l'Homme ;

- de contribuer à l'élaboration des rapports présentés périodiquement par l'Algérie devant les mécanismes et instances des Nations Unies et institutions régionales en application de ses obligations internationales ;

- d'évaluer la mise en œuvre des observations et recommandations émanant des instances et comités des Nations Unies et des institutions et mécanismes régionaux dans le domaine des droits de l'Homme ;

- de contribuer à promouvoir et à diffuser la culture des droits de l'Homme à travers la formation continue, l'organisation de conférences nationales, régionales et internationales ainsi qu'à travers la réalisation de recherches, études et toute action de sensibilisation et d'information en rapport avec les droits de l'Homme ;

- de proposer et de contribuer à la mise en œuvre de toute mesure de nature à promouvoir l'enseignement, l'éducation et la recherche en matière des droits de l'Homme dans les milieux scolaires, universitaires et socioprofessionnels.

En matière de **protection des droits de l'Homme**, le CNDH est chargé de :

- l'alerte précoce dans les situations de tension ou de crise pouvant entraîner des violations des droits de l'Homme et d'entreprendre, en

coordination avec les autorités compétentes, les mesures préventives nécessaires ;

- détecter et de procéder à des investigations sur les violations des droits de l'Homme et de les signaler aux autorités, assorties de ses avis et propositions ;

- recevoir et d'étudier les requêtes sur toute atteinte aux droits de l'Homme et d'en saisir les autorités administratives concernées et le cas échéant, les autorités judiciaires compétentes en formulant toute recommandation utile ;

- orienter les requérants et de les informer des suites réservées à leurs requêtes ;

- de visiter les lieux de détention et de garde à vue, les centres de protection des enfants, les structures sociales et les établissements hospitaliers, notamment, ceux destinés à l'accueil des personnes ayant des besoins spécifiques ainsi que les centres d'accueil des étrangers en situation illégale ;

- assurer, dans le cadre de son mandat, la médiation pour améliorer les relations entre les administrations publiques et le citoyen.

Le CNDH au cœur de la promotion et de la diffusion des droits de l'Homme.

La promotion des droits de l'Homme est, par excellence, un moyen de vulgarisation des droits consignés dans les instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux des droits de l'Homme.

Ainsi, le CNDH s'est focalisé, tout au long de l'année 2018, aux activités liées à la promotion et à la diffusion des droits de l'Homme, à l'éducation et à la sensibilisation à ces droits et aux avis du CNDH sur les questions et événements d'actualité.

1- Rapport sur l'état des droits de l'Homme en Algérie.

Le CNDH a procédé à la diffusion de son premier rapport annuel sur l'état des droits de l'homme en Algérie au titre de l'année 2017, notamment, par sa publication au niveau de son site web.

Ce rapport annuel de l'année 2017, dont sa diffusion est intervenue vers la fin du 1^{er} semestre de l'année 2018, a comporté une évaluation de l'ensemble de la matrice des droits de l'Homme. Il a été ainsi articulé autour des cinq (05) axes ci-après :

- les droits civils et politiques, à travers l'évaluation, principalement, des droits liés à la sûreté de la personne (droit à la vie, procès équitable et l'inviolabilité du domicile), les libertés publiques (liberté d'expression et de la presse, droit à la manifestation pacifique et le droit de créer des associations) et, enfin, les droits de l'Homme et sa sécurité (sécurité de la personne et liberté, traitement du discours de la haine et la lutte contre la violence, la traite des personnes et la réconciliation nationale) ;

- les droits économiques, sociaux, culturels et de l'environnement à travers la présentation des objectifs de développement durable (agenda 2030), le référentiel national des droits économiques, sociaux, culturels et de l'environnement et les mécanismes de sa mise en œuvre et, enfin, l'identification des écarts et la défense des droits économiques, sociaux, culturels et de l'environnement en Algérie ;

- les droits catégoriels à travers une évaluation des sujets liés à l'autonomisation et les droits des femmes, la promotion et la protection des

droits de l'enfant et, enfin, les droits des catégories vulnérables, principalement, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les femmes en situation difficile ;

- la société civile et le droit de constituer des associations au cours de laquelle ont été abordées les thématiques ci-après : la société civile et les droits de l'Homme d'un point de vue international, la société civile et les droits de l'Homme d'un point de vue national et la lecture de la loi 12-06 du 12 janvier 2012, relative aux associations et la vision des organisations internationales gouvernementales et celles non gouvernementales ;

- le cadre de la médiation et le traitement des requêtes à travers l'examen de la question d'évolution de la notion de médiation, les relations du CNDH avec les acteurs institutionnels et, enfin, la présentation du bilan sur le traitement des requêtes au cours de l'année 2017.

2- Activités d'éducation et de sensibilisation aux droits de l'Homme.

La connaissance des droits et libertés est un facteur fondamental pour garantir le respect des droits de l'Homme. Cela passe, à fortiori, par l'éducation et la sensibilisation aux droits de l'Homme dont l'objectif est de contribuer à enraciner la culture aux droits de l'Homme dans le pays. L'éducation et la sensibilisation aux droits de l'Homme contribue dans une large mesure à prévenir les atteintes aux droits de l'Homme et à réaliser une société juste dans laquelle les droits de tous ont une valeur et sont respectés.

L'évaluation de l'État des droits en Algérie, à travers la publication et la diffusion du rapport national en la matière au titre de l'année 2017, l'organisation de séminaires, journées d'études et d'ateliers de formation ont constitué l'essentiel des activités du CNDH, au cours de l'année 2018, en matière d'éducation et de sensibilisation aux droits de l'Homme.

a- Organisation de séminaires, conférences et journées d'études.

➤ Le 06 mars 2018, l'organisation d'un séminaire national à Alger par le Conseil National des Droits de l'Homme en partenariat avec l'ONG Penal Reform International (PRI/MENA) sur le thème « efforts de consolidation de l'État de droit en Algérie : évolution des avancées ».

Le programme de ce séminaire a comporté, trois (03) sessions thématiques, ci-après énumérées :

1° la première session, intitulée, « cadre législatif algérien et normes en matière de droits de l'Homme » ;

2° la seconde session, intitulée, « protection des droits des personnes privées de liberté » ;

3° la troisième session, intitulée, « pratiques, application et mise en œuvre des avancées législatives en Algérie ».



➤ Le 18 juillet 2018, Le Conseil National des Droits de l'Homme a organisé à l'université d'Oran, en partenariat avec l'Ordre des Avocats/Barreau d'Oran et l'université d'Oran 2, une journée d'étude sur le thème : «procès équitable et droits de l'homme ».



➤ **Une visite de travail d'une délégation du CNDH dans les établissements hospitaliers de la wilaya de Tissemsilt**

En application du programme de travail de la Commission des droits économiques, sociaux, culturels et de l'environnement (CDESCE), une délégation représentant le CNDH a effectué le 22 juillet 2018, une visite de travail dans les établissements hospitaliers de la wilaya de Tissemsilt.



La délégation du CNDH a eu à visiter les différents services de l'hôpital central de la wilaya

Au cours de la visite, la délégation s'est réunie avec les cadres dirigeants du secteur de la santé de la wilaya, où des questions pointues ont été posées notamment en ce qui concerne les aspects technique et administratif.

Elle a eu également à écouter les préoccupations des patients et de leurs familles.

A signaler, que cette visite s'inscrit dans le cadre du mandat du CNDH dont l'objectif est de collecter des données qui serviront de base d'analyse et de recommandations.

b- Organisation d'ateliers de formation

Les ateliers de formation ont constitué, pour le CNDH, le moyen privilégié en matière d'éducation et de diffusion des droits de l'homme.

C'est ainsi qu'elle a organisé tout au long de l'année une série de sessions de formation, en partenariat avec l'ONG Penal Reform International (PRI/MENA), aux dates et sur les thématiques ci-après :



- Les 30 et 31 janvier 2018 à Alger sur le thème « **rôle des INDH en matière de renforcement de l'approche des droits de l'homme au niveau des lieux de détention, de rééducation et de réinsertion** ».



- Les 27 et 28 février 2018 à Alger sur le thème « **principales notions en droits de l'homme et activités de la Sûreté et de la Gendarmerie Nationale** ».

- Les 02 et 03 juillet 2018 à Alger sur le thème « **la protection des droits des personnes placée en garde à vue** ».



- Les 28 et 29 septembre 2018 à Alger sur le thème « **principes pour la protection de l'enfant lors des procédures judiciaires** ».
- Du 1^{er} au 05 décembre 2018 à Alger sur « **les concepts essentiels et l'approche fondée sur les droits de l'homme** ». Cette session de formation a été réservée à la formation des formateurs, principalement, ceux de la police judiciaire.

Le contenu du programme de cette session a comporté les thèmes suivants : le cadre juridique des droits des enfants, des femmes et de liberté d'expression, les méthodes modernes de la formation, la planification et l'évaluation, la référence des chargés de l'application des lois et la garantie des droits et libertés en droit algérien, les actions de la police judiciaire et les droits de l'homme, enquête, arrestation et garde à vue ainsi que des applications pratiques relatives au cadre juridique des droits de l'homme.



- Les 12 et 13 décembre 2018 à Alger, au profit des journalistes sur le thème : « **les médias et les institutions nationales des droits de l'Homme** ».



➤ Les 24 et 25 décembre 2018 à Alger, au profit des cadres du Ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire sur le thème : **la Cybercriminalité** ».

Le CNDH a, également, organisé d'autres sessions de formation, en partenariat avec **l'Institut de Genève pour les Droits de l'Homme**, aux dates et sur les thèmes suivants :



➤ Du 11 au 13 février 2018, au niveau du camp des réfugiés sahraouis de Tindouf et au profit des fonctionnaires de la commission sahraouie des droits de l'Homme, sur le thème : « **élaboration des rapports destinés aux mécanismes internationaux** ».

➤ Les 17-18-19 février 2018 à Alger sur **le mécanisme de l'Examen Périodique Universel (EPU)**.

Cet atelier de formation a porté sur les « Lignes directrices pour la préparation, la rédaction des rapports et le suivi des recommandations du Conseil des droits de l'homme » dans le cadre du mécanisme d'examen périodique universel.

➤ Du 25 au 27 février 2018 à Tlemcen sur « **les principes directifs pour la préparation et la rédaction des rapports du Comité des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de torture** ».



Cette session de formation avait pour objectif de renforcer les capacités des acteurs nationaux en matière d'élaboration et de rédaction des rapports pour le comité contre la torture et l'Examen de sujets liés à la torture . Quarante huit (48) participants, représentant les différentes associations de la société civile, des étudiants et des représentants d'institutions publiques, ont

pris part à cet atelier de formation d'une durée de trois (03) jours.



➤ Du 20 au 23 mars à Genève sur les « **mécanismes des Nations Unies des droits de l'Homme** ».

Les travaux de cet atelier, d'une durée de quatre (04) jours, ont été organisés exclusivement au profit des membres et des personnels du CNDH. Quant au programme de cet atelier de formation, il a comporté, notamment, les axes ci-après :

- Présentation des organes des Nations Unies chargés des droits de l'Homme ;
- Présentation des mécanismes des Nations Unies des droits de l'Homme
- assister au débat sur le rapport établi sur le Libéria par devant la Commission concernée des droits de l'Homme ;
- assister au débat sur le rapport établi sur l'Espagne par devant la Commission des Nations Unies concernée des droits économiques et socioculturels ;
- Participation aux travaux de la 37^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme ;
- Assister à la présentation de plusieurs résolutions au niveau du Conseil des Droits de l'Homme ;



➤ Du 22 au 24 Avril 2018 à Constantine sur « **le rôle du Conseil National des Droits de l'Homme et les organisations de la société civile pour la protection des droits de l'Homme** ».



➤ Du 26 au 28 juin 2018 à Alger sur « la sûreté nationale et les droits de l'Homme ».



Enfin, le CNDH a, également, organisé les 7,8 et 9 mai 2018 à Alger, en partenariat avec le **Bureau régional du Haut-commissariat pour les droits de l'Homme des Nations Unies**, un atelier de formation au profit des représentants des acteurs nationaux institutionnels et non institutionnels sur **l'élaboration et la rédaction des rapports destinés aux mécanismes internationaux et régionaux pour la protection des droits de l'Homme et le suivi des recommandations**.





3- Avis et communications du CNDH sur certaines questions et évènements de l'année.

Le CNDH n'a pas cessé tout au long de l'année de communiquer ses avis sur toutes les questions et événements en rapport avec les droits de l'Homme. Il a agi, par le biais, notamment de communiqués publiés et diffusés par la presse nationale et sur son site web.

A titre indicatif, ci-après quelques uns de ses avis:

Au sujet de la situation sociale des secteurs de l'éducation, de la santé et de l'enseignement supérieur.

Après une étude des conditions prévalentes et un échange de points de vues sur le sujet, le Conseil National des Droits de l'Homme¹ a conclu que :

La persistance de la situation sociale actuelle et ses développements affectent les droits fondamentaux des citoyens, particulièrement le droit à la santé, le droit à l'enseignement, le droit au travail et le droit syndical, qui sont des droits fondamentaux entérinés par la Constitution et consacrés par les conventions internationales et régionales ratifiées par notre pays.

Ce pourquoi, le bureau permanent du Conseil National estime nécessaire la réactivation efficiente du dialogue, à l'effet de trouver rapidement des solutions

¹ Communiqué du 28 février 2018

adéquates, loin des calculs politiques étroits, et de mettre l'intérêt du citoyen et de l'Homme dans le centre des préoccupations des partenaires sociaux concernés par lesdits secteurs.

Le bureau permanent du Conseil National estime, également, qu'il est primordial de revoir les décisions extrêmes prises par les secteurs concernés.

Suite à la mise sous scellé des bureaux de deux (02) associations FARD et AFEPEC d'Oran, par la DRAG wilaya d'Oran au motif de non-conformité aux dispositions de la loi 12-06 du 12 janvier 2012 relative aux associations.

Le Conseil National des Droits de l'Homme² déplore cette mesure administrative et appelle les pouvoirs publics à reconsidérer cette décision qui entrave l'exercice des activités liées à la vie associative consacrée par la Constitution.

Au sujet de l'article publié par le quotidien de presse électronique "TSA" en date du 22 Juillet 2018, le Conseil National des Droits de l'Homme³ s'est dit étonné de son contenu pour avoir repris un article d'une agence espagnole d'information locale " Europa Press" relatif à une décision de non extradition rendue par la haute Cour de Madrid, à l'adresse de deux (02) personnes de nationalité algérienne, qui avaient fait l'objet d'un mandat d'arrêt international émis par les autorités judiciaires algériennes, pour terrorisme.

Selon la même source, la justice espagnole s'est basée dans sa décision de ne pas extraditer les mis en cause sur des jugements de valeur préconçus, avancés par leur défense sur l'inexistence de garanties suffisantes aux deux personnes concernées, de bénéficier d'un procès équitable. Cela a semé, aussi, le doute sur l'indépendance du pouvoir judiciaire et a fait état de la situation générale des droits de l'Homme en Algérie, en insinuant qu'il existe des minorités ethniques victimes de la persécution et de la marginalisation, étant donné que les deux personnes concernées par le mandat de justice sont des mozabites.

Il est à signaler que ces deux (02) personnes sont membres du Congrès Mondial Amazigh (CMA).

² Communiqué du 04 mars 2018

³ Communiqué du 24 juillet 2018

Le Conseil National affirme que le droit à un procès équitable est garanti, à la fois, par la Constitution, la loi et devant la justice, puisque toute décision peut faire l'objet de voies de recours, d'appel et de pourvoi.

Le Conseil National affirme que la situation des droits de l'Homme en Algérie, enracinée depuis l'indépendance du pays, évolue d'une manière régulière, sereine et satisfaisante. Ce qui dénote de l'existence d'une forte volonté politique pour renforcer l'État de droit dans le pays. De même, le Conseil National n'acceptera nullement le subterfuge de l'usage fallacieux et prémédité de la question des droits de l'Homme, pour toucher à l'un des piliers de l'État nation à savoir son intégrité territoriale et l'unité de son peuple, pour lesquels se sont sacrifiés un million et demi de martyrs.

Concernant les violences subies par un enfant africain à Annaba, le Conseil National des Droits de l'Homme⁴ a été profondément choqué et bouleversé par l'acte inqualifiable de violence commis contre cet enfant africain, au niveau de la gare routière de la ville de Annaba, au moment où les pouvoirs publics déployaient des efforts considérables et effectifs pour la promotion des droits de l'enfant algérien et la protection des ressortissants étrangers se trouvant sur notre sol.

Le Conseil National a exhorté, en conséquence, les services compétents de prendre leurs responsabilités et exercer leurs attributions pour que cet acte ignoble puisse être puni, avec toute la rigueur que requiert la loi pour que de telles violences exercées contre une personne vulnérable ou un enfant ne se reproduisent plus.

Le Conseil National ne pouvait que rappeler la prohibition des actes de violence contre toute personne, d'autant plus que la Constitution dans son article 40/1er et 2^{ème} alinéas consacre que : " l'État garantit l'inviolabilité de la personne humaine. Toute forme de violence physique ou morale ou d'atteinte à la dignité est proscrite", et que "les infractions commises à l'encontre des droits et libertés ainsi que les atteintes physiques ou morales à l'intégrité de l'être humain sont réprimées par la loi"- article 41-.

Le Conseil National demeure convaincu que cet acte isolé n'entachera en rien les efforts importants déployés par l'Etat en matière de protection et de promotion des droits de l'enfant, qui reste vigilant quant au respect de ses engagements régionaux et internationaux en la matière.

⁴ Communiqué du 12 juillet 2018

S'agissant de la caravane humanitaire ayant accompagné le rapatriement de migrants nigériens vers leurs pays d'origine, le Conseil National des Droits de l'Homme⁵, de retour de la wilaya de Tamanrasset après avoir accompagné et fait partie de cette caravane, fait part de sa satisfaction sur le déroulement de cette exigeante et complexe opération qui a duré quatre (04) jours, et ce à partir de Zéralda jusqu'à Tamanrasset, en passant par les wilayas de Laghouat, de Ghardaia et de la wilaya déléguée d'In Salah.

Le Conseil National a participé au déroulement de ce convoi humanitaire pour lequel, les pouvoirs publics ont mobilisé une équipe pluridisciplinaire de médecins, d'éducateurs, d'assistants sociaux et de psychologues ainsi que des moyens matériels composés de onze (11) bus, deux (2) camions de transports de provisions et d'effets vestimentaires et un (1) camion de carburant, pour assurer confort et sécurité aux migrants rapatriés.

Ont participé à ce convoi humanitaire d'autres acteurs institutionnels et non institutionnels, des représentants de la presse écrite et audio visuelle publique et privée, nationale et internationale ainsi que des représentants des agences onusiennes accréditées à Alger en charge de la question migratoire, à l'instar du HCR et de l'OIM, dans le but de constater de visu les conditions dans lesquelles se déroulaient l'opération de rapatriement de 355 migrants.

Il s'agissait pour le Conseil National de s'enquérir, également, des conditions d'hébergement et de prise en charge des migrants dans les structures de transit, notamment, les personnes vulnérables.

Le Conseil National, conscient de la complexité de ces opérations et de leur sensibilité pour les pouvoirs publics, qui n'épargnent, d'ailleurs, aucun effort, ni humain, ni financier pour gérer au mieux le phénomène migratoire en Algérie, les exhorte à maintenir ce niveau de prise en charge et à assurer une visibilité à cet effort, dans le respect total de la dignité humaine, et encourage les pouvoirs publics sur la nécessité d'aller au-delà du même sens.

Le Conseil National invite, aussi, tous les acteurs en charge de la question migratoire aux niveaux national et international à engager une réflexion approfondie sur l'immigration irrégulière transnationale, à laquelle fait face le monde entier, à l'instar de l'Algérie, et, de trouver une solution durable au phénomène migratoire tant sur l'approche strictement humanitaire qu'économique et financière et appelle, en conséquence, à une solidarité

⁵ Communiqué du 11 juillet 2018

internationale agissante pour implémenter des stratégies et des politiques de développement dans les Etats d'origine du phénomène migratoire.

A l'occasion de la célébration par l'Algérie de la journée nationale des personnes handicapées, le Conseil National des Droits de l'Homme⁶ tenait à rappeler les droits des personnes en situation de handicap et de soutenir leur prise en compte.

Le CNDH considère que des efforts considérables ont été réalisés en matière de protection et de prise en charge des personnes en situation de handicap.

Cependant, leur accès à la pleine participation et à l'inclusion dans la vie sociale et publique est entravé par des obstacles liés à des écarts dans l'application de l'arsenal juridique qui favorise les droits de ces personnes.

Le Conseil national, relève que le manque de données qualitatives et quantitatives fiables désagrégées par sexe et type de handicap est un facteur déterminant dans l'optimisation de la prise en compte des droits des personnes en situation de handicap.

A cet effet, il exhorte les pouvoirs publics concernés d'œuvrer à la production de ces données fiables et désagrégées en vue de garantir l'efficacité des politiques publiques en rapport avec les droits des personnes en situation de handicap.

Il convient, également, de renforcer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

A l'occasion de la commémoration de la journée arabe des droits de l'Homme, le Conseil National des Droits de l'Homme⁷ accorde un intérêt certain à cette commémoration, qui coïncide avec la journée du 16 mars 2018, fixée lors du Conseil de la Ligue Arabe, tenu le 12 septembre 2017 sous le slogan « droits de l'Homme et développement durable ».

Les caractéristiques essentielles des droits de l'Homme tiennent à leur portée internationale, à leur protection par la loi, à leur protection de la dignité humaine, des personnes et des groupes de personnes. Notre pays, l'Algérie, a franchi un pas important et significatif dans la construction d'un État de droit et la consécration des droits de l'Homme, notamment, par le recours à de nouvelles lois et l'amendement d'autres dans la perspective de les inscrire en conformité

⁶ Communiqué du 15 mars 2018

⁷ Communiqué du 14 mars 2018

avec ses obligations internationales et régionales induites par sa ratification des instruments relatifs aux droits de l'homme.

Ainsi, 42 articles de la Constitution de 2016 sont intervenus pour asseoir les principes des droits fondamentaux pour ce qui se conforme aux droits et à la dignité humaine et, également, au développement durable énoncé au niveau de son préambule qui stipule que :

« Le peuple algérien demeure attaché à ses choix pour la réduction des inégalités sociales et l'élimination des disparités régionales. Il s'attèle à bâtir une économie productive et compétitive dans le cadre d'un développement durable et de la préservation de l'environnement. De même que l'alinéa 1er de l'article 19 de la Constitution de 2016 énonce que : « L'État garantit l'utilisation rationnelle des ressources naturelles ainsi que leur préservation au profit des générations futures ».

Le droit au développement constitue un des droits de l'Homme, que la Charte des Nations Unies a consacré en mettant l'accent sur la question du bien-être social et de l'élévation du niveau de vie dans un environnement ouvert à la liberté. De même que la Charte arabe des droits de l'homme a consacré, dans son article 37, le droit au développement qu'elle considère comme un droit fondamental de l'homme et invite, à ce sujet, l'ensemble des pays à développer des politiques de développement et à mettre en œuvre les solutions requises pour garantir ce droit. Quant à la déclaration universelle des droits de l'homme, elle renferme, également, un package de principes constituant une base importante du concept de droit au développement. C'est le cas, également, des deux pactes internationaux relatifs, respectivement, aux droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels.

Le Conseil National des Droits de l'Homme, qui accorde, pour sa part à l'occasion, une importance certaine à cette question, liée à la qualité de la vie du citoyen, à son émancipation et à la prospérité de la société, veille à ce qu'il soit mis davantage l'accent sur les besoins fondamentaux des différentes catégories de la population en vue de leur assurer une vie digne, honorable et équitable.

Enfin, le Conseil National des Droits de l'Homme adresse, à l'occasion, ses félicitations au citoyen algérien et dans le monde arabe et espère que cette journée figure parmi les jours qu'il chérit, soutient, s'en inspire, conforte sa force, aiguise et renforce sa détermination dans la lutte pour l'obtention de tous ses droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels consacrés à l'échelle

internationale. Cela permettra la concrétisation de ces droits dans le cadre du développement durable, dans son sens global, autrement dit dans la dignité humaine.

Lors de la célébration de la nouvelle année Amazighe 2968, le Conseil National des Droits de l'Homme⁸ commémore avec le peuple algérien une journée mémorable de sa glorieuse histoire et participe à la célébration, pour la première fois dans l'histoire de l'Algérie, de la consécration officielle du 12 janvier, comme journée fériée nationale. C'est une célébration remplie de sens et de symboles historiques, culturels et nationaux, aussi variés qu'ancestraux.

Cette fête nationale et légale constitue, à l'évidence, un événement d'importance certaine et s'inscrit dans le sillage des grandes réalisations nationales, enregistrées à tous les niveaux. Elle s'inscrit, également, dans le cadre de la poursuite de l'édification des institutions et de la réconciliation nationale dans son sens le plus large voire, également, le plus noble. Cette fête nationale, consacrée par la Constitution, a été officialisée par Son Excellence, le Président de la République, Monsieur Abdelaziz BOUTEFLIKA, qui a décrété la journée du 12 janvier comme journée chômée et payée.

Cela traduit une évolution importante, qui s'ajoute sur la voie de la démocratie, de l'unité nationale et de la référence culturelle du peuple algérien, dans sa diversité, sa richesse, son authenticité et ses aspirations.

Le Conseil National apprécie pleinement cette consécration et considère Tamazight comme un droit et un patrimoine commun à tous les algériens, et, par ailleurs, un ciment pour fortifier la cohésion entre l'ensemble des membres de la société. Cela contribuera, ainsi, à la promotion des droits de l'Homme, basée sur l'idée de citoyenneté, laquelle exige l'union des trois (3) éléments fondamentaux de l'identité nationale : l'islam, l'arabité et l'amazighité.

Aussi, le Conseil National adresse ses félicitations au peuple algérien pour cette réalisation, qui demeure un acquis nouveau pour les droits de l'Homme, obtenu à la faveur d'un militantisme historique et matérialisée par la constitutionnalisation de Tamazight comme langue nationale et officielle puis l'officialisation du nouvel an amazighe et, enfin, la création de l'Académie algérienne de la Langue Amazighe.

⁸ Communiqué du 14 janvier 2018

Quant à la commémoration du 70^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, adoptée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le Conseil National des Droits de l'Homme⁹ a saisi cette occasion pour rappeler que cette déclaration reconnaît à chaque personne le droit à la dignité et que la communauté internationale entendait consacrer l'égalité et l'inaliénabilité des droits inhérents à tout être humain, et à affermir, ainsi, dans l'esprit des citoyens les valeurs de la tolérance, du respect et de la dignité d'autrui.

De même que le Conseil National des Droits de l'Homme entend, à l'occasion rappeler la résolution n° 80/2001 de la Commission des Droits de l'Homme des Nations-Unies, adoptée lors de sa session ordinaire tenue en 2001, qui reconnaît « aux Institutions Nationales des Droits de l'Homme un rôle décisif dans le renforcement de l'interdépendance et l'indivisibilité des Droits de l'Homme ».

Aussi, le Conseil National des Droits de l'Homme, en sa qualité d'institution nationale constitutionnelle, ayant pour mission le renforcement et la protection des Droits de l'Homme, réitère sa détermination à exercer pleinement toutes les prérogative qui lui sont dévolues en vertu de la Constitution et de la loi n°16-13 du 03 Novembre 2016 suscitée et à agir avec abnégation, intégrité, impartialité, en toute conscience et en toutes circonstances pour la promotion et la protection des droits de l'Homme.

Dans cette perspective, le CNDH appelle l'ensemble des institutions et des organes de l'État, les organisations de la société civile, les forces vives du pays ainsi que tous les citoyens et citoyennes, à contribuer efficacement à la promotion des droits de la personne humaine et à la défense des libertés fondamentales en Algérie.

Il appelle, également, les autorités publiques, chacune en ce qui la concerne, à prendre les mesures nécessaires à la garantie du respect des droits de l'Homme, conformément aux règles qui régissent l'État de droit.

En outre et dans le but de montrer l'importance de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dans la vie quotidienne, le CNDH rappelle que le Haut commissariat aux droits de l'Homme des Nations Unies avait lancé le 10 Décembre 2017 - Journée des droits de l'Homme - une campagne d'un an qui

⁹ Communiqué du 10 décembre 2018

s'achèvera avec la célébration du 70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme le même jour en 2018 et l'a placée sous le thème: "**Œuvrons pour l'égalité, la justice et la dignité humaine**".

Cette campagne vise trois (03) objectifs principaux : promouvoir, susciter l'adhésion et encourager la réflexion. Ces objectifs consistent à **mobiliser** un large public à travers le monde, aider à **mieux faire comprendre** le rôle que joue la Déclaration dans notre vie quotidienne et à **encourager une réflexion approfondie** sur les manières de promouvoir et défendre les droits de l'Homme.

En tout état de cause, le Conseil National, en agissant conformément à son mandat et à ses missions, s'inscrit pleinement dans l'esprit et dans la lettre de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et œuvre par tous ses moyens à la promotion et à la protection des droits de l'Homme et au respect des libertés fondamentales en Algérie.

Enfin, le CNDH a saisi l'occasion de la commémoration du 70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme pour organiser, le 23 décembre 2018 à Alger, la cérémonie de remise de son prix des droits de l'homme pour l'année 2018 au groupe des 22 qui ont déclenché la Révolution pour l'indépendance nationale et qui ont consacré leurs forces à la défense des valeurs de la dignité humaine.

Ont pris part à cette cérémonie, de hautes personnalités nationales dont des Ministres, des représentants du corps diplomatique, d'institutions publiques et d'organisations de la société civile.

FOCUS

Le Prix des droits de l'Homme du CNDH.



A l'instar des années précédentes, le Conseil National Des droits de l'Homme a décerné son prix des droits de l'homme pour l'année 2018 au groupe des 22 qui ont déclenché la

Révolution pour l'indépendance nationale et qui ont consacré leurs forces à la défense des valeurs de la dignité humaine. Ont pris part à cette célébration, des ministres, des personnalités nationales, des représentants du corps diplomatique, d'institutions publiques et d'organisations de la société civile.



La présidente du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Fafa Sid Lakhdar Benzerrouki a remis mardi 25 decembre2018, le prix des droits de l'Homme à l'un des membres du groupe historique des 22, le moudjahid Othmane Belouizdad dans son domicile à Alger.

La présidente du CNDH a indiqué à ce propos, que "l'attribution de ce prix coïncide avec le 70ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme", soulignant que "le Groupe des 22 a été honoré en reconnaissance de leur rôle dans le déclenchement de la glorieuse Guerre de libération".

Saluant le parcours militant de ce groupe qui "a assumé la responsabilité du déclenchement d'une révolution universelle et humaniste après plus de 124 ans de tyrannie coloniale", la présidente du CNDH a souligné que cette distinction s'inscrit dans le cadre du "devoir de préservation de la mémoire nationale".

Pour sa part, le Moudjahid Othmane Belouizdad s'est dit reconnaissant quant à cette distinction, appelant les générations montantes à "poursuivre le parcours d'édification et à préserver le legs des martyrs et des moudjahidine".

Relevant les circonstances historiques ayant précédé la composition du groupe des 22, le moudjahid a fait savoir qu'en dépit du manque de moyens et d'expérience à l'époque, les membres de ce groupe historique ont pu unifier les rangs et faire prévaloir l'intérêt du pays.

Interaction avec les acteurs et les réseaux des droits de l'Homme.

Le CNDH n'a cessé tout au long de l'année 2018 de développer, de multiplier et de renforcer son interaction avec les acteurs nationaux, étrangers, régionaux et internationaux en charge des droits de l'Homme

1- Interaction du CNDH avec les acteurs institutionnels et non institutionnels nationaux

Le CNDH a pris part au cours de l'année 2018 à plusieurs conférences, journées d'études et séminaires organisés par des acteurs institutionnels et non institutionnels nationaux. De même qu'il a effectué des visites de travail auprès d'acteurs institutionnels.

➤ **Visite des lieux de détention**

La délégation du Conseil National des Droits de l'Homme, conduite par sa présidente, a effectué le 10 janvier 2018 une visite au niveau des locaux de garde à vue de la sûreté nationale des wilayas d'Alger, Boumerdes et Tipaza

➤ **Conférence sur le " dialogue des civilisations et relations internationales », organisée le 06 juin 2018 par le Conseil de la Nation.**



Cette conférence a été présentée par le professeur Mustapha Chérif, au cours de laquelle il a abordé les principaux aspects et facettes liés au dialogue des civilisations. De même qu'il a évoqué l'implication de la communauté internationale dans ce cadre en citant les années charnières de ce dialogue : l'année 2001 (tenue de l'assemblée générale de l'ONU retenue comme année au dialogue des civilisations), l'année 2005 (création de l'alliance des civilisations), l'année 2010 (retenue comme année de rapprochement des civilisations).

Une autre facette de ce dialogue des civilisations, entre les occidentaux et les musulmans, a été évoquée par le Conférencier et qui a porté sur les positions des deux blocs et leurs rapports de force (les nations musulmanes se trouvaient dans une position de faiblesse et les occidentaux dans une position de force).

Pour le conférencier, ce dialogue de civilisations ne pouvait aboutir qu'au moyen d'une évaluation de ses enjeux qui exigeait que le dialogue doit être scientifiquement déterminé, de la nécessité d'une définition de la civilisation en tenant compte des analyses de toutes les parties (entre autres musulmans et occidentaux).

Concernant les enjeux actuels de notre époque, le Conférencier estime que le problème de fond se pose depuis 03 à 04 siècles et que le bloc dominant, en l'occurrence l'occident recherche un bouc émissaire, qu'il a désigné comme étant le monde musulman. Cela ne peut donner lieu qu'à un choc des civilisations, créé et imposé par l'occident

Concernant l'Algérie, le Conférencier a estimé que notre pays reste attachée à la culture de la dignité, de la non ingérence dans les affaires intérieures des pays, militante de la paix pour la prévention et du règlement diplomatique et pacifique des conflits. De même que l'Algérie a toujours été à l'avant-garde du bien commun international.

Le Conférencier n'a pas manqué par la, suite de rajouter que le dialogue des civilisations n'a été à ce jour qu'un slogan en ce sens où le monde a affaire à une idéologie qui ne veut pas dialoguer.

➤ **Journée d'étude sur le thème « l'Algérie entre transition énergétique et diversification économique : défis et horizons de l'industrie nationale pétrolière », organisée le 14 mai 2018 par le Conseil de la Nation**

Cette journée d'étude, animée par le PDG de Sonatrach et quatre des ses collaborateurs a comporté quatre axes à savoir : les faits marquants de 2017, les réalisations provisoires de 2017, la stratégie et l'organisation à l'horizon 2030 et la raffinerie d'Augusta.



1° le premier axe, relatif aux faits marquants de l'année 2017 a comporté les développements en matière de stratégie adoptée par Sonatrach, de culture, de

collaboration, des opérations, de résolution des litiges et des projets de partenariat, il a été procédé au lancement et à la signature de plusieurs projets majeurs ;

2° le second axe, relatif aux réalisations provisoires, a vu son présentateur mettre l'accent, tout d'abord, sur le respect de 03 facteurs fondamentaux en l'occurrence la sécurité des employés, celle des installations et enfin la présentation des ressources.

3° le 3^{ème} axe a porté quant à lui sur la stratégie et l'horizon 2030 qui s'articule autour d'un ensemble de données et d'informations à savoir : multiplier par (x 2) l'exploration et le forage, développer les énergies non conventionnels, l'exploitation des ressources offshore en Méditerranée, l'augmentation de 50% en termes de commercialisation du gaz et la recherche de nouveaux marchés, mise en place d'une industrie pétrochimique, en matière de transition énergétique, atteindre 1,3 GW d'énergie solaire, atteindre un chiffre d'affaires de 67 milliards de dollars à l'horizon 2030.

4° Quant au 4^{ème} axe, il a porté sur la raffinerie d'Augusta à savoir les objectifs stratégiques afférentes à l'acquisition de cette raffinerie, les modalités liées à son acquisition et les capacités de traitement et les performances de cette raffinerie.

➤ **Conférence sur le " la réalité de l'amazighité en Algérie, ses racines, ses acquis actuels et ses défis futurs », organisée le 11 avril 2018 par le Conseil de la Nation**



Cette conférence a comporté 03 communications ci-après :

1° la première communication, intitulée « les acquis de la langue amazighe », a été prononcée par le Secrétaire Général du HCA.

2° la seconde communication, intitulée « la profondeur de la langue d'amazighe et son écriture », a été prononcée par un professeur d'histoire et des civilisations anciennes au niveau de l'université d'Alger 2.

3° la 3^{ème} communication, intitulée « amazighe au plan linguistique et culturel : parcours et perspectives » a été prononcée par un enseignant chercheur à

l'université au cours de laquelle il a souligné la nécessité de relier les différences entre les différents dialectes de la langue amazighe afin de parvenir à une langue commune de la langue mère.

- **Conférence parlementaire, sur le thème « Si le contrôle parlementaire n'existait pas », organisée le 03 octobre 2018.**



Cette conférence, qui s'inscrit dans le cadre de la commémoration de la journée internationale de la démocratie, a comporté deux communications.

La première intitulée «le contrôle parlementaire sur le gouvernement et son rôle dans la consécration de l'équilibre entre les pouvoirs» a été présentée par l'ancien député et enseignant, le professeur Messaoud Chihoub.

Quant à la seconde, intitulée «le contrôle constitutionnel sur les textes législatifs», elle a été présentée par le vice-président du Conseil constitutionnel, M. Mohamed Habchi.

- **Installation des correspondants locaux de la Délégation régionale Ouest.**



Une délégation du CNDH, conduite par sa Présidente a effectué le 02 octobre 2018, une visite de travail à la wilaya de Chlef, laquelle a comporté deux activités.

La première a porté sur l'installation des correspondants locaux de la délégation régionale d'Oran. Au cours de la cérémonie y afférente, à laquelle étaient présents le wali et les autres autorités locales de la wilaya de Chlef ainsi que les représentants de la société civile, la Présidente du CNDH a prononcé une allocution, au cours de laquelle elle a mis en exergue le rôle du délégué régional et celui des correspondants locaux dans la mission qui leur est impartie.

Quant à la seconde activité, elle a consisté en la présentation d'une conférence intitulée « Étude sur la déclaration universelle des droits de l'homme », présentée par le Président de la commission permanente des affaires juridiques du CNDH.

- **Rencontre nationale, organisée le 30 septembre 2018, par l'organe national de protection de l'enfance en partenariat avec l'ONG Penal Reform International (PRI/MENA) sur le thème : « renforcement dans la participation à la protection des droits de l'Homme ».**

Madame la Présidente du CNDH a pris part aux travaux de cette importante rencontre nationale axée sur la protection des droits de l'Homme, qui est l'une des missions essentielles imparties à l'institution nationale des droits de l'Homme.

- **Journée d'étude, organisée le 22 octobre 2018, sur le thème : « le procès équitable. »**

Le Conseil National a organisé le 22 octobre 2018 au niveau de l'Université Djillali Lyabes de Sidi Bel-Abbés et en partenariat avec l'Ordre des Avocats de Sidi Bel-Abbés, une journée d'étude sur le thème : « le procès équitable. ».



- **Conférence nationale, organisée le 24 octobre 2018 à Alger, sur le thème : « mise en réseau avec la société civile pour protéger et promouvoir les droits de l'enfant ; défis et perspectives. »**



Cette conférence nationale a été organisée par l'organe national pour la protection et la promotion de l'enfance en coordination avec l'ONG Penal Reform International (PRI/MENA)/ bureau Moyen Orient et Afrique du Nord.

- **Conférence scientifique intitulée « l'exception d'inconstitutionnalité » organisée, le 30 octobre 2018 à Alger, par le Conseil Constitutionnel en coordination avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).**

Madame la Présidente du CNDH a participé à cette conférence scientifique sur l'exception d'inconstitutionnalité qui a été consacrée par la Constitution de 2016.



- **Installation des correspondants locaux de la Délégation régionale Est.**



Une délégation du CNDH, conduite par sa Présidente a effectué, le 18 novembre 2018, une visite de travail à la wilaya de Sétif.

Cette visite de travail s'inscrit, principalement, dans le cadre de l'installation des correspondants locaux de la délégation régionale de Constantine. Au cours de la cérémonie y afférente, à laquelle

étaient présents, outre les membres composant la délégation du CNDH, le Secrétaire Général de la wilaya de Sétif, le Délégué Régional, les autres autorités locales de la wilaya ainsi que les représentants de la société civile et les étudiants, la Présidente du CNDH a prononcé une allocution, au cours de laquelle elle a mis en exergue le rôle du délégué régional et celui des correspondants locaux dans la mission qui leur est impartie.

A l'issue de la cérémonie, le Président de la commission permanente des droits civils et politiques du CNDH a présenté une conférence intitulée « Étude sur la déclaration universelle des droits de l'homme ».

➤ **Rencontre nationale sur les politiques en matière de population et le cadre juridique pour le développement de la santé reproductive.**

Cette rencontre a été organisée le 18 novembre 2018 à Alger par l'Association Algérienne de planification familiale en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population.

Lors de cette rencontre, un groupe d'experts représentant des universitaires, comprenant des spécialistes en sociologie ainsi que des représentants du Ministère de la Santé, du Conseil économique et social et de la société civile, ont présenté, chacun selon leur domaine de compétence et le secteur qu'il représente, la stratégie et leur rôle dans

l'application de la loi sur la santé et la manière d'organiser leurs secteurs afin de protéger la famille algérienne.

Cette rencontre a été clôturée par un package de recommandations résumant la nécessité pour les autorités officielles d'accélérer la promulgation des décrets d'application de la loi sur la santé, afin de lever la confusion et l'ambiguïté qui entourent le débat, notamment, sur la santé reproductive, l'avortement médicamenteux, le cadre juridique, la promotion du droit de la santé, les soins de santé et la prévention de la santé familiale.



➤ **2^{ème} édition de la Conférence Internationale des organisations africaines membres de l'ECOSOC-ONU sous le thème : « engager l'Afrique face à la crise migratoire ».**

Cette conférence internationale a été organisée à Alger le 19

novembre 2018 par l'association nationale des échanges entre jeunes (ANEJ) en partenariat avec le parlement africain de la société civile et le collectif des étudiants africains né en Algérie.

➤ **Célébration de la journée mondiale de l'enfance**

La célébration de cette journée mondiale de l'enfance s'est déroulée le 20 novembre 2018 au centre de la FOREM, de prise en charge psychosociale de Bentalha, sous la thématique : le rôle du transgénérationnel dans le développement du bien être suprême de l'enfant.



Plusieurs conférences ont été présentées lors de cette célébration dont celles du Pr. Babaci Moussa Fatima et de la Moudjahida de la guerre d'Algérie, Mme Cherad Yasmina. Les enfants ont pris part, à cette occasion, à un débat interactif avec les conférencières.

➤ **Journée d'études sur « l'adaptation de la peine pour : prévenir la récidive et la réinsertion sociale des détenus ».**

Cette journée d'études a été organisée le 26 novembre 2018 par le Centre de Recherches Juridiques et Judiciaires.



➤ **Installation du « comité de suivi/ CEDAW.**



Le Conseil National des Droits de l'Homme a procédé en date du 29 novembre 2018 au niveau de son siège, à l'installation du « comité de suivi/ /CEDAW ». Se conformant à son mandat, le CNDH s'est assigné l'objectif de suivre la mise en œuvre des recommandations émises par le comité international pour la

Convention pour l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) à l'Algérie, à l'issue de la présentation des 3^{ème} et 4^{ème} rapports y afférents.

Cette installation a eu lieu en présence de la Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme et de la Présidente de la commission permanente des droits de la femme, de l'enfant et des personnes vulnérables et a réuni des représentants des institutions nationales (différents ministères concernés par la thématique de la femme) et des organisations de la société civile.

Le CNDH vise, à travers l'installation de ce comité, la création d'un espace de concertation, de réflexion et de coordination, qui associe tous les acteurs nationaux institutionnels et ceux de la société civile pour valoriser les acquis réalisés par les pouvoirs publics dans le domaine et surtout de s'arrêter sur les problèmes de la pleine jouissance de la femme de ses droits, en œuvrant ensemble à leur promotion. Il offre, également aux membres du comité un cadre approprié d'analyse, d'évaluation et de plaidoyer ainsi qu'une force de proposition à l'endroit des pouvoirs publics et de tous les acteurs concernés par cette thématique.

Enfin, ce mécanisme de concertation et d'échange est un outil d'aide au gouvernement, lors de l'élaboration du rapport national et aussi dans la mise en œuvre des recommandations faits en la matière.

➤ **Célébration de la journée internationale de lutte contre la corruption**

Journée internationale de
lutte contre la corruption

9 Décembre

**UNIS CONTRE
LA CORRUPTION**



POUR LE DÉVELOPPEMENT, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

Le CNDH a pris part, le 09 décembre 2018 à la journée internationale de lutte contre la corruption, célébrée cette année sous le slogan des Nations Unies « unis contre la corruption », et sous le thème de l'Union Africaine « vaincre la corruption : une option viable pour la transformation de

l'Afrique ».

Cette commémoration, organisée par l'organe national de prévention et de lutte contre la corruption, a comporté une allocution du Président dudit organe au cours de laquelle il a tracé les principales étapes parcourues par l'organe qu'il préside à savoir ses principales réalisations, les multiples obstacles rencontrés ainsi que ses défis liés à l'organisation de ses tâches et de son fonctionnement

futurs, comme la problématique de la déclaration du patrimoine, notamment, en matière de droit et de procédure.

Cette communication inaugurale a été suivie de 03 interventions intitulées respectivement :

- « les problématiques de déclaration du patrimoine » ;
- « lectures sur la déclaration du patrimoine »
- « les mécanismes pénaux pour la protection de la déclaration du patrimoine entre limites et inefficacités ».

Cette commémoration a donné lieu à l'issue à un package de recommandations.

- **Participation du CNDH, à la journée d'information organisée le 09 décembre 2018, à l'occasion de la célébration de la journée mondiale des droits de l'Homme, par la Direction Générale de la Sûreté Nationale, sur le thème « les mécanismes de renforcement et les principes des droits de l'Homme dans le métier de police ».**



La Direction Générale de la Sûreté Nationale, sur le thème « les mécanismes de renforcement et les principes des droits de l'Homme dans le métier de police ».

La Présidente du CNDH, Mme Fafa Sid lakhdar Benzerrouki, accompagné de Messieurs Bouzid Lazhari, président de la commission permanente des droits civils et politiques, Mechri benkhelifa, président de la commission permanente de la médiation, et Fadli Idriss président de la commission permanente des affaires juridiques, ont participé le 09 décembre 2018 à l'Ecole Supérieure de police /Alger, à la cérémonie d'ouverture de la journée d'information organisé par la Direction Générale de la Sûreté Nationale, à l'occasion de la célébration de la journée mondiale des droits de l'Homme sur le thème « les mécanismes de renforcement les principes des droits de l'Homme dans le métier de police ».

- **Participation du CNDH, le 10 décembre 2018 à Alger, au séminaire maghrébin sur « la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et le processus d'élaboration des rapports, organisée par la Fédération algérienne des personnes handicapées ».**

L'intervention des représentants du CNDH a porté sur la présentation du rapport alternatif élaboré par le CNDH, à l'occasion, de la présentation du rapport de l'Algérie devant le comité des droits des personnes handicapées, lors de sa session tenue le mois d'aout 2018 à Genève.



Les recommandations contenues dans ce rapport se recourent avec celles du rapport alternatif de la Fédération Algérienne des Personnes Handicapées. De même, ils ont fait état des attributions dévolues au CNDH, qui lui permet de présenter des recommandations au gouvernement et au parlement. En outre, les

représentants du CNDH ont, également, porté à l'attention de l'assistance de la mise en place prochaine d'une sous-commission portant sur le suivi de la mise en œuvre de la convention relative aux droits des personnes handicapées, constituée des représentants des départements ministériels, des autres institutions de l'État, du CNDH ainsi que ceux de la société civile.

➤ **Participation du CNDH, le 13 décembre 2018 à Alger, aux travaux du 2^{ème} atelier régional pour la promotion du rôle des Femmes, organisé par le Ministère des Affaires Étrangères et le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe.**

Madame la Présidente du CNDH a participé aux travaux de ce deuxième atelier régional, au cours duquel, elle a prononcé une allocution portant sur les avancées enregistrées par la femme en Algérie ainsi que sur les textes législatifs et réglementaires en vigueur et qui accordent à la femme la place qui lui sied au sein de la société, dans le cadre de l'égalité entre les sexes.



- Participation, le 16 décembre 2018 à Alger, aux travaux de la conférence nationale de l'Observatoire National du Service Public, organisée en collaboration avec l'École Nationale d'Administration sur la thématique : « la qualité du service public : comment l'administration peut-elle améliorer ses méthodes et ses mécanismes de services administratifs et managériaux au bénéfice du citoyen ? ».



Madame la Présidente a participé aux travaux de cette importante conférence nationale dédiée à la qualité du service public et au rôle de l'administration dans sa proximité avec le citoyen.

2- Interaction du CNDH avec les acteurs institutionnels et non institutionnels internationaux.

- Participation au Congrès mondial sur la justice pour enfants, organisé du 28 au 30 mai 2018 à Paris, au siège de l'UNESCO.



Le congrès mondial sur la justice pour enfants a été organisé par l'organisation Penal Reform International (PRI), partenaire du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH).

L'objectif de ce congrès était de réunir les professionnels et les acteurs internationaux, afin de partager leurs expériences sur la Justice juvénile et de la famille, la prévention de la délinquance et de l'extrémisme violent, avec une présentation de l'expérience algérienne en matière de dé radicalisation et de réconciliation nationale.

➤ **Mission de travail et d'études, du 11 au 14 septembre 2018, au niveau des institutions étatiques et de la société civile de la République Fédérale d'Allemagne.**



Cette mission de travail et d'informations du CNDH, effectuée sur invitation de l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne, s'est déroulée selon un programme comportant des visites et des entretiens avec :

- les cadres supérieurs représentant la Division de la coopération juridique internationale/ Ministère allemand de la Justice et de la protection des consommateurs ;

- la Commission des droits de l'Homme et de l'Aide humanitaire relevant du Bundestag allemand ;

- quatre (04) ONG allemandes dont 02 sont spécialisées dans le domaine des réfugiés et de leur intégration grâce à l'éducation, 01 ONG spécialisée dans le domaine des filles et des femmes en Allemagne et une autre spécialisée dans la lutte contre le crime d'honneur et l'égalité des sexes ;

- un chargé de mission auprès de l'église catholique en Allemagne chargée du développement et la prise en charge des migrants ;

- le Centre de conseil BAHIRA, au niveau de la Mosquée Sehtlik sur la lutte contre la violence extrémiste en Allemagne ;

- la Présidente de l'Institut Allemand des droits de l'Homme et Présidente en exercice de l'Alliance Globale des Institutions Nationales des Droits de l'Homme (GANHRI), sur le rôle des deux institutions nationales dans la protection et



la promotion des droits de l'Homme dans les deux (02) pays et sur la possibilité de développer un partenariat bilatéral ;

- la députée du Bundestag et déléguée du Gouvernement fédéral à la politique des droits de l'Homme à l'aide humanitaire.

3- Interaction du CNDH avec les réseaux internationaux et régionaux des droits de l'Homme

a) Les réseaux internationaux

➤ **Participation du CNDH à l'examen du 4^{ème} rapport périodique de l'Algérie devant le Comité des Droits de l'Homme**



Le Conseil National des Droits de l'Homme a participé, indépendamment de la délégation officielle algérienne, à l'examen du 4^{ème} rapport de notre pays relatif aux droits civils et politiques, par le Comité des droits de l'Homme, réuni

en sa 123^{ème} session, du 02 au 27 juillet 2018. L'Examen dudit rapport a eu lieu les 4 et 5 juillet 2018.

Le Conseil National des Droits de l'Homme a participé en sa qualité d'Institution Nationale des droits de l'Homme à la présentation du 4^{ème} rapport de notre pays sur les droits civils et politiques a été articulé autour des principaux axes suivants : la démocratisation en Algérie, la révision Constitutionnelle de 2016, la justice, la condition de la femme, la liberté du culte, les mécanismes du Conseil des Droits de l'Homme et, enfin, la Charte pour la paix et la réconciliation nationale.

Les questions posées par les experts du comité des droits de l'Homme ont porté essentiellement sur les droits de l'homme à l'échelle nationale, la coopération avec les mécanismes internationaux de protection des droits de l'Homme, la lutte contre le terrorisme et le respect des droits de l'Homme, l'interdiction de la torture, la définition de la discrimination, l'accès à la justice et l'égalité devant la loi, la victimisation, les migrants et les réfugiés, la situation des Ahmadis, l'orientation sexuelle, le harcèlement sexuel dans le monde du travail, les droits des femmes, la capacité juridique de la femme dans le mariage, la définition du viol, les centres d'accueil des femmes en détresse ou violentées, l'indemnisation

des femmes victimes de viol, l'interruption volontaire de la grossesse, la dépénalisation de l'avortement, l'abolition de la peine de mort, l'indépendance des magistrats, la réforme de la justice, l'indépendance du Conseil Supérieur de la Magistrature, les entraves aux réunions et manifestations publiques, les libertés syndicales, les poursuites judiciaires engagées contre des non jeuneurs (Ramadhan), l'interdiction des aveux sous la torture, la détention arbitraire, la participation de la société civile à la vie politique.

Des réponses concises et précises ont été données par les membres de la délégation algérienne sur certaines questions.

➤ **Examen par le Sous-comité d'accréditation du GANHRI du dossier de ré-accréditation du CNDH**



Conformément aux dispositions des statuts de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme (GANHRI), le Sous-comité d'accréditation (SCA) a examiné le dossier de ré-accréditation introduit par le

CNDH, qui lui a été soumis le 05 janvier 2018, aux fins de recouvrer son statut A, réservé aux INDH considérées comme conformes à la Résolution de l'Assemblée générale des Nations unies de 1993 dite les Principes de Paris. Ce statut confère le droit aux Institutions nationales accréditées de participer au contrôle des engagements internationaux de leur État auprès des organes des Nations unies notamment et aussi permet à ses membres de faire partie des sous comités du GANHRI.

Cet examen, par le Sous-comité d'accréditation (SCA), du dossier du CNDH s'est fait par voie de téléconférence le 14 mai 2018. Cette entrevue était l'occasion pour la Présidente, de répondre aux différentes questions qui ont été posées par les membres du sous -comité d'accréditation.

➤ **Présentation du rapport alternatif du CNDH, du 27 au 29 août 2018 à Genève, au Comité International des droits des personnes handicapées,**



Ce rapport alternatif a comporté la présentation de la situation des droits des personnes handicapées en Algérie et l'énumération d'un package de recommandations pour son amélioration.



Après sa présentation par devant les membres du Comité International des droits des personnes handicapées, le CNDH, représentée à l'occasion par sa Présidente et la Présidente de la Commission permanente de la femme, de l'enfant et des catégories vulnérables auprès du CNDH, a répondu aux questions et préoccupations formulées par les membres dudit Comité mais, également, d'une ONG algérienne présente à l'occasion.



Participation à la 13ème Conférence internationale des INDH, organisée du 09 au 13 octobre 2018 au Maroc (Marrakech)

Une délégation du CNDH a participé à Marrakech/ Maroc, du 09 au 13 octobre



2018, aux travaux de la 13ème Conférence de l'Alliance Mondiale des Institutions nationales des droits de l'Homme intitulée « Élargir l'espace civique, promouvoir et protéger les défenseurs des droits de l'Homme, avec un accent spécifique sur les femmes : le rôle des institutions nationales des droits de l'Homme ».



Cette conférence a été organisée conjointement par l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'Homme (GANHRI) et par le Conseil National des droits de l'homme du Maroc, en coopération avec le Haut-commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme.

Différentes thématiques ont été débattues lors de cette conférence dont : « menaces à l'espace civique et surveillance », « protéger les défenseurs

des droits de l'Homme y compris les INDH », « communiquer surtout en positivant le discours des droits de l'Homme », « promouvoir la participation dans les affaires publiques, faire entendre la voix des citoyens », et « favoriser la coopération et le partenariat ».

- **Participation du CNDH à la cérémonie de la journée des Nations Unies, organisée le 28 octobre 2018 à Alger (Palais de la culture), par le Coordinateur résident du système des Nations Unies en Algérie.**



A l'occasion de la célébration de la journée des nations Unies, le conseil national des droits de l'homme, représenté par la présidente de la commission permanente des droits des femmes de l'enfance et des personnes vulnérables Madame Aicha KOUADRI et Monsieur Abdellatif BENIDA président de la commission permanente des droits

économiques sociaux culturels et environnementaux, ont eu l'honneur d'assister à la réception organisée par l'ONU d'Algérie le dimanche 28 Octobre 2018 au palais de la culture « Moufdi Zakaria »

b) Les réseaux régionaux

- **Participation à l'atelier de formation sur « la surveillance du rôle des moyens de communication dans les élections, organisé du 16 au 18 avril 2018 à Muscat (Sultanat d'Oman).**

Cet atelier de formation a été organisé, conjointement, entre le Réseau Arabe des institutions nationales des droits de l'Homme et la Commission Omanie des droits de l'Homme.



La Présidente du CNDH, en sa qualité de Présidente du Réseau Arabe des institutions nationales des droits de l'Homme a prononcé, à l'occasion, le discours d'ouverture officielle de cet atelier.

- **Participation, du 06 au 8 mai 2018 à Amman (Jordanie), à l'atelier de travail relatif au renforcement des capacités des institutions nationales des droits de l'Homme et les mécanismes nationaux pour la promotion des femmes en matière de suivi et d'évaluation des droits de l'Homme**

Cet atelier de travail s'inscrit dans le cadre d'une action conjointe entre le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) - le Bureau régional pour les États arabes et la Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie occidentale (ESCWA).

Cet atelier vient en continuité à l'étude portant sur l'évaluation des performances des INDH dans ce domaine, effectuée en 2017. Étude dont les résultats ont été présentés lors d'un atelier régional organisé en Novembre 2017 en partenariat entre UNFPA - Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, et le Haut-commissariat aux droits de l'Homme

- **Conférence internationale sur « l'occupation israélienne à long terme et la réalité des droits de l'Homme dans les territoires palestiniens occupés en 1967 », organisée les 12 et 13 mai 2018 en Jordanie**



Cette conférence internationale a été organisée par le réseau arabe des institutions nationales des droits de l'homme, en collaboration avec les institutions jordanienne et palestinienne des droits de l'Homme.

L'allocution d'ouverture de cette activité a été prononcée par la Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme, Madame Fafa Sid Lakhdar Benzerrouki, en sa qualité de Présidente en exercice du réseau arabe des institutions nationales des droits de l'homme, au cours de laquelle elle a réaffirmé la position algérienne constante en faveur du recouvrement par le peuple palestinien de ses droits spoliés par l'occupation israélienne.





De nombreux experts et chercheurs internationaux ont pris part à cette conférence et ont abordé le sujet, selon des thématiques ci-après : les pratiques Israéliennes et le droit criminel international, la colonisation comme crime de guerre, l'invasion et le blocus sur le territoire de GHAZA, la décision Américaine et l'état statutaire de

la ville d'EL-QODS dans le contexte du droit international, l'impact de la décision Américaine sur les habitants d'EL-QODS.

➤ **Participation à l'atelier pilote sur « le suivi et l'établissement des rapports relatifs aux traités régionaux sur les droits de l'Homme », organisé du 20 au 21 juin 2018, à Naivasha (Kenya).**



Les travaux dudit atelier ont comporté alternativement des sessions académiques en plénières et d'autres d'applicabilité au sein des groupes (résolutions de cas pratiques par les participants scindés en 04 groupes). Huit sessions ont été inscrites dans le programme par les organisateurs à

savoir :

- présentation des instruments relatifs aux droits de l'Homme dans la région d'Afrique à savoir la Charte africaine des droits de l'homme et des Peuples et son Protocole additionnel, le Protocole de Maputo sur les femmes et, enfin, le Protocole sur les droits de l'enfant et son bien être ;

- travaux d'applicabilité menés par les 04 groupes formés en la circonstance (02 groupes de représentants des pays francophones et 02 des pays anglophones) ;

- présentation des mécanismes de mises en œuvre et de suivi des instruments juridiques régionaux présentés lors de la 1^{ère} session à savoir la Commission africaine des droits de l'Homme, la Cour africaine des droits de l'Homme, les rapporteurs spéciaux et les comités africains constitués d'experts ;

- exercices d'applicabilité afférents aux enseignements et aux documents présentés lors de la 3^{ème} session ;
 - présentation du « lien entre l'agenda africain 2063 et l'agenda 2030 pour le développement durable » ;
 - l'établissement du lien entre les traités régionaux relatifs aux droits de l'Homme et les agendas 2030 et 2063 ;
 - convergence entre les traités des droits de l'Homme et le programme de développement ;
 - les stratégies pour un engagement de l'INDH avec les États ;
 - leçons, perspectives et recommandations pour les pratiques des INDH en matière de suivi et d'établissement de rapports sur les traités relatifs aux droits de l'Homme et le programme de développement en Afrique.
- **Participation, du 03 au 04 septembre 2018 à Madrid/Espagne, aux travaux de la 2^{ème} Table ronde des experts des INDH arabes sur les droits de l'Homme et les élections.**



Le CNDH, représenté par sa Présidente, en sa qualité de Présidente du Réseau Arabe des institutions nationales des droits de l'Homme (INDH), a pris part aux travaux de la deuxième table ronde des experts des institutions nationales arabes des droits de l'Homme, pour finaliser le projet du guide pédagogique portant sur la surveillance des droits de l'Homme lors des élections.

Cette réunion organisée par le PNUD et le Réseau arabe des institutions nationales des droits de l'Homme, avait pour objectif de réaffirmer et de renforcer le rôle des institutions nationales arabes des droits de l'Homme dans la surveillance et la protection des droits de l'Homme, au cours de l'opération électorale.

Ont pris part à cette table ronde un groupe d'experts de certaines institutions nationales arabes des droits de l'Homme et des représentants du PNUD, de l'administration générale du Réseau arabe des institutions nationales des droits de l'Homme, de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'Homme (GANHRI) ainsi que du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme.

➤ **Participation, du 26 au 29 octobre 2018 en Égypte, aux travaux de la 15^{ème} réunion de l'Assemblée Générale du réseau arabe des INDH**



Le CNDH, représenté par sa Présidente et son Secrétaire Général, a pris part aux travaux de la 15^{ème} réunion de l'Assemblée Générale du Réseau Arabe des INDH, qui s'est déroulée du 26 au 29 octobre 2018 au Caire (Égypte).

➤ **Participation, les 23 et 24 novembre 2018 à Addis-Abeba/Éthiopie, à la 2^{ème} réunion du comité des représentants permanents- le forum des politiques du RINADH sur l'état des INDH africaines, organisé par le Réseau des INDH africaines.** Mme karadja Fatma Zohra membre du CNDH, a participé aux travaux



de la 2^{ème} réunion du comité des représentants permanents - le forum des politiques du RINADH sur l'état des institutions nationales africaines des droits de l'homme, organisée les 23 et 24 novembre 2018 à Addis-Abéba/Éthiopie, par le réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme.

Les sessions ont porté sur l'évaluation de l'impact de la corruption sur les droits humains, notamment les droits socio-économiques, et sur l'appréciation de l'état d'évolution des INDH africaines, ce qui a donné

l'opportunité à la délégation Algérienne de faire part de son expérience et de partager ses bonnes pratiques. De même, une session a été consacrée à l'examen des modalités pour la constitution d'une plateforme continentale d'échanges.

Le projet de plan d'action présenté devrait faire l'objet d'un envoi sous peu aux fins d'examen et d'amendement éventuels.

➤ **Participation, du 02 au 05 décembre 2018 à Khartoum/Soudan à la 1^{ère} phase du programme de formation des formateurs des institutions**



Cette formation, qui a porté sur les "moyens d'interaction des INDH avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme, a été organisée par le Réseau arabe des INDH en partenariat avec la commission nationale des droits de l'Homme du Soudan et le Centre des Nations Unies pour la formation et la documentation dans le domaine des droits de l'Homme en Asie du Sud-ouest et dans la région arabe.

Les activités de la Présidente du CNDH.

1. Les activités en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme.

La Présidente du CNDH a eu un programme des plus chargés en ce qu'elle a pris part à un grand nombre d'activités tant à l'échelle nationale qu'internationale.

a) Les activités nationales

La Présidente du CNDH a participé ou assisté aux activités suivantes :



➤ au forum El Moudjahid le 16 janvier 2018.



➤ à la conférence organisée, le 23 janvier 2018, par le Conseil de la Nation sur le thème « El Qods entre les résolutions onusiennes et la décision du Président américain. Quel avenir ».



➤ à la Célébration du 20^{ème} anniversaire de création du Conseil de la Nation, organisée le 07 février 2018.



➤ aux Travaux du Séminaire national sur « la sécurité culturelle et linguistique ainsi que la cohésion sociale », organisé à Alger le 08 février 2018 par le Haut Conseil de la langue arabe.



➤ à la Commémoration de la journée du chahid, organisée par la DGSN le 13 février 2018.

➤ à la conférence organisée le 14 février 2018 par la Cour des Comptes au siège de l'École Nationale d'Administration sur le thème : « Pour accompagner la préparation du gouvernement à la mise en œuvre des ODD à l'horizon 2030 adoptés par les pays membres de l'ONU en 2015 ».



➤ au séminaire intellectuel historique, organisé le 15 février 2018 par l'Organisation Nationale pour la Sauvegarde de la Mémoire et la Transmission du message des Chouhada, au centre universitaire de la wilaya Tipaza.



➤ Visite au niveau de l'Hôpital principal de la ville de Tlemcen, effectuée le 25 février 2018 en vue de s'enquérir, principalement, des conditions de prise en charge des malades au niveau des services de maternité, de chirurgie générale et des urgences. De même que la Présidente a effectué une visite au niveau de l'établissement hospitalier spécialisé pour les malades atteints de cancer.



➤ Visite au niveau des locaux de garde à vue de la circonscription de Sûreté de wilaya de Tlemcen, effectuée le 25 février 2018 en vue de s'enquérir des conditions de traitement et de détention des personnes gardées à vue.



Participation de Mme la Présidente du CNDH à la Célébration de la Journée internationale de la femme, organisée le 06 mars 2018, par l'APN sur le thème : acquis, réalisations et futurs défis pour la femme algérienne. Au cours de laquelle elle a été honorée par le President de l'Assemblée Populaire Nationale

Participation de Mme la Présidente du CNDH à la Conférence nationale, organisée par le Haut Conseil Islamique le 07 mars 2018 portant sur le thème : « le phénomène du Khol'â et du divorce en Algérie : ses causes et ses dangers ». Au cours de laquelle elle



a été honorée par le President du Haut Conseil Islamique

Participation de Mme la Présidente du CNDH à la Célébration de la journée internationale de la femme, organisée le 08 mars 2018 par le Ministère de la Solidarité Nationale.



➤ Cérémonie de célébration de la journée internationale de la femme, organisée le 08 mars 2018 par le Ministère de la Solidarité Nationale.



des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire.

➤ Participation à la Conférence internationale sur « La promotion de la participation politique de la femme, appui essentiel aux processus de la réforme politique et du développement durable », organisée les 17 et 18 mars 2018 à Alger par le Ministère de l'Intérieur,

➤ Conférence, organisée par le Haut Conseil Islamique, le 18 mars 2018, portant sur le thème : « l'histoire de la stratégie du colonisateur en Algérie ».



➤ Participation de la présidente du CNDH, le 26 mars 2018 à l'émission de la chaîne TV A3 de l'ENTV sur le thème : « droits de l'homme : Rapports des ONG ; références et sources ? »



➤ Participation de la Présidente du CNDH le 31 mars 2018 à la 6^{ème} Conférence internationale d'Alger sur "le droit des peuples à la résistance : le cas du Peuple sahraoui", organisée par le Comité national algérien de solidarité avec le peuple sahraoui (CNASPS) et l'ambassade de la RASD à Alger.



➤ Cérémonie, organisée par le Ministère de la Culture le 02 mai 2018 à l'Opéra d'Alger, de remise de médailles de l'ordre du mérite national décidée par le Président de la République Mr Abdelaziz Bouteflika aux écrivains, penseurs, artistes et créateurs

algériens et étrangers pour leurs offres d'enrichissement de la culture humaine en Algérie et dans le monde.



➤ l'ouverture de la cérémonie organisée le 05 mai 2018 par la Haute instance indépendante de surveillance des élections (HIISE), qui a regroupé les membres de cette instance avec les représentants des partis politiques et ce en vue d'un atelier de formation sur le déroulement des

élections. Étaient présents, à l'occasion le Ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, le Ministre de la Justice, Garde des sceaux, et des représentants du conseil Constitutionnel et du Conseil d'État.



➤ Célébration de la Journée Internationale « du vivre ensemble en paix », organisée le 16 mai 2018 par l'Assemblée Populaire Nationale.



Cette journée a été proclamée journée internationale, le 8 décembre 2017 par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, à l'initiative de l'Association Internationale Soufie Alawiya, avec le soutien de son pays l'Algérie.

➤ Célébration de la Journée Internationale « du vivre ensemble en paix », organisée le 16 mai 2018 par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.



➤ rencontre nationale sur le thème : « *la communication sécuritaire et son rôle dans le développement de la sensibilisation à la sécurité* », organisée le 22 mai 2018 par la Direction Générale de la Sûreté Nationale au siège de l'École Supérieure de la Police, à Alger.

Le programme de cette conférence a comporté les thématiques suivantes : la crédibilité des informations à travers les sites de réseaux sociaux, les relations publiques au sein de la Direction Générale de la Sûreté Nationale, la communication de crise. - Sensibilisation à la sécurité via les sites de réseaux sociaux, le rôle de l'image dans les conflits : « Modèles internationaux », et la géopolitique des medias.



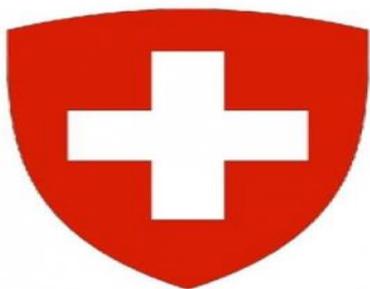
➤ Célébration de la Journée Internationale de l'Afrique le 24 mai 2018, organisée par le Ministre des Affaires Étrangères, à son siège.

Célébration de la journée internationale de l'enfance. le 1^{er} juin 2018, organisée par l'organe national de la protection et promotion de l'enfance sous le thème : « vivre ensemble pour assurer le bonheur et le bien être de nos enfants ».



➤ Célébration de la journée mondiale de l'environnement, qui coïncide avec le 05 juin de chaque année, et célébrée par l'Organisation des Nations Unies, sous le thème "la lutte contre la pollution due au plastique". La Présidente du CNDH a pris part, à l'occasion, avec la Ministre de

l'environnement et des énergies renouvelables, à une action de lancement d'une campagne de distribution de 10.000 couffins environnementaux, à travers les différents marchés de la capitale.



➤ Participation à la réception organisée par l'Ambassade de Suisse, le 20 juin 2018, à l'occasion de la tenue à Alger des 3^{èmes} conversations régionales pour la prévention de l'extrémisme violent.



➤ Conférence sur « les risques du discours de la haine et de la violence contre les valeurs sociales et le rendement médiatique », organisée le 21 juin 2018 par le Haut Conseil Islamique au niveau de son siège.

➤ Rencontre nationale sur «Émersion linguistique entre la théorie et l'application», organisée le 27 juin 2018 à Alger par le Haut Conseil de la langue arabe».



➤ Visite de centre d'accueil des migrants de Zeralda, organisée par le Ministère de l'Intérieur et des collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, le 27 juin 2018, pour s'enquérir des conditions de prise en charge des migrants subsahariens avant leur rapatriement à leur pays¹⁰.



¹⁰ Pour le détail de cette visite, consulter le site du CNDH au niveau de la rubrique activités nationales de la Présidente du CNDH.



➤ 2^{ème} Conférence sur le rôle des services publics locaux dans la promotion et le développement des investissements en produits locaux, organisée le 03 juillet 2018 par l'Observatoire National du Service Public, en partenariat avec la Caisse de Solidarité et de Garantie des Collectivités Locales au Cercle National de l'Armée (CNA), à Alger.



➤ Colloque international sur « L'islam et la dimension humaine », organisée le 04 juillet 2018 par le Haut Conseil Islamique en partenariat avec l'université d'Oran à la bibliothèque de la mosquée Ibn Badis.

➤ Conférence nationale sur «Le rôle des bibliothèques numériques dans la promotion du contenu numérique en langue arabe », organisée le 15 juillet 2018 par le Haut Conseil de la langue arabe au siège de la bibliothèque nationale à Alger.





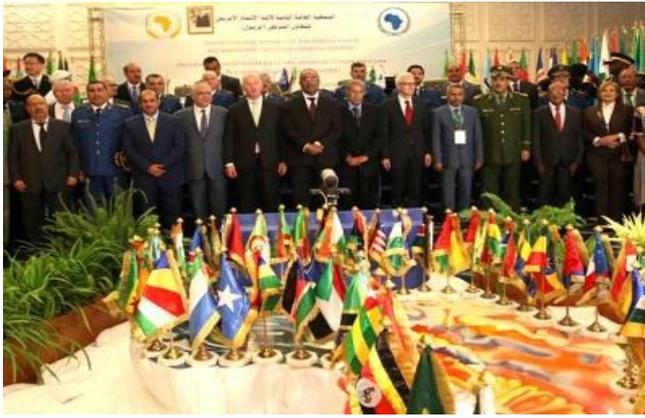
➤ Célébration de la journée mondiale de la dignité des victimes de la traite des personnes, organisée le 30 juillet 2018 par le Comité national de prévention et de lutte contre la traite des personnes, au siège du Ministère des Affaires Étrangères.



➤ L'ouverture de la 32^{ème} édition des camps des scouts arabes, organisée à Alger le 26 août 2018 par les Scouts Musulmans Algériens en collaboration avec l'Organisation des Scouts Arabes.



➤ Cérémonie de célébration de la « Journée nationale de la diplomatie », organisée par le Ministère des Affaires Étrangères au Centre International des Conférences.



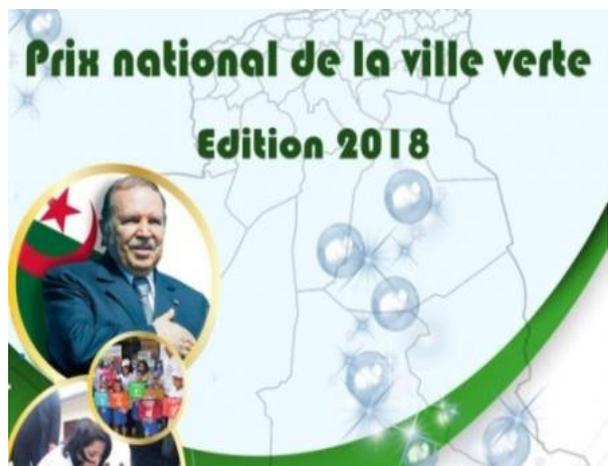
➤ Cérémonie d'ouverture de la deuxième session de l'assemblée générale d'AFRIPOL, organisée par le secrétariat du mécanisme de l'Union Africaine pour la coopération policière AFRIPOL, en collaboration avec la Direction Générale de la Sûreté Nationale.



➤ Cérémonie d'ouverture du deuxième congrès international de médecine légale, organisé sous le thème «Gestion médico-légale des catastrophes», par l'Académie algérienne de développement des sciences médico-légales.



➤ Cérémonie de remise du prix du Président de la République du journaliste professionnel, organisée par le ministère de la communication, à l'occasion de la journée nationale de la presse



Cérémonie de remise du prix du Président de la République de la ville verte organisée le 25 octobre 201 par le Ministère de l'Environnement et des Énergies Renouvelables.



➤ Rencontre nationale sur « les caractéristiques de la société algérienne à travers la réalité linguistique, organisée le 04 novembre 2018 par le Haut Conseil de la Langue Arabe. Cette rencontre a porté sur l'examen des questions de sensibilisation et de l'importance de la recherche et de la signification des noms.



➤ Journée d'études, intitulée « la littérature amazighe : genèse, typologie et évolution », organisée le 07 novembre 2018 à Alger par le Haut Commissariat à l'Amazighité dans le cadre des manifestations de la 23^{ème} édition du salon international du livre.



➤ L'ouverture des travaux de la journée d'études, organisée le 22 novembre 2018 par la Haute instance indépendante de surveillance des élections, sur le thème : « garanties pénales dans la loi électorale ».



Célébration de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, organisée le 25 novembre 2018 par le Ministère de la Solidarité Nationale, de la famille et de la Condition de la Femme.



➤ l'Ouverture de la journée d'étude sur « l'adaptation de la peine: pour prévenir la récidive et la réinsertion sociale des détenus », organisée par le Centre de Recherches juridiques et judiciaires.



➤ Participation à la rencontre nationale sur la « coexistence linguistique en Algérie entre l'arabe et le tamazight dans le cadre de l'amendement Constitutionnel »

Cette rencontre, a été organisée le 27 novembre 2018 à Alger, par le Haut Conseil de la Langue Arabe. A cette occasion, la Présidente du CNDH a présenté une communication en relation avec ce thème.



➤ Participation, le 03 décembre 2018, aux travaux de la journée parlementaire consacrée au secteur de l'éducation nationale. Cette journée parlementaire, qui a porté sur le thème : « L'école algérienne, la réforme scolaire et les alternatives pédagogiques : Perspectives et défis de

la qualité », a été organisée au siège de l'Assemblée Populaire Nationale par le Ministère de l'Éducation Nationale et la Commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et des affaires religieuses de l'Assemblée Populaire Nationale (APN)



➤ Animation, le 06 décembre 2018 à l'École Nationale d'administration, d'une conférence sur « les droits de l'homme, principalement, sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme », au profit des élèves de l'ENA.



➤ Participation, le 09 décembre 2018, à l'émission « Hiwar Essaa », organisée par l'ENTV, à l'occasion de la célébration de la journée mondiale des droits de l'Homme.



➤ Participation, le 10 décembre 2018, à la Conférence nationale « sur l'exception d'inconstitutionnalité », organisée au Centre International des Conférences par le Ministère de la Justice.



➤ Participation, le 11 décembre 2018, à la journée parlementaire sur le rôle du parlement dans la promotion et la protection des droits de l'Homme, organisée par la commission des affaires juridiques, administratives et des libertés.



➤ Rencontre, le 18 décembre 2018, avec la chaîne radio Djil FM dans le cadre de la célébration de la journée mondiale des droits de l'Homme.

b) Les activités internationales :

La Présidente a pris part aux activités suivantes :



Participation, du 21 au 23 février à Genève, à la réunion annuelle de l'Alliance Globale des INDH (GANHRI).



➤ Conférence Internationale intitulée « coopération et valeurs du service public dans les médias du sud de la Méditerranée », qui a été organisée au siège de l'Union de Radiodiffusion des États Arabes, à Tunis (Tunisie), les 8 et 9 mai 2018.



10^{ème} rencontre de l'Association des Ombudsmans de la Méditerranée, intitulé « l'Ombudsman en tant que protecteur des droits sociaux, culturels et environnementaux », qui a eu lieu le 29 au mai 2018 à Skopje/Macédoine.

➤ 39^{ème} conférence annuelle des Ombudsmans des États Unis (USOA), organisée du 23 au 29 septembre 2018 à Portland- État de l'Oregon (USA).



➤ Travaux du 5^{ème} séminaire international sur “L'islamophobie : une violation des droits de l'homme et une manifestation contemporaine du racisme.”



Ce séminaire international, qui a eu lieu les 17 et 18 octobre 2018 à Istanbul/Turquie, a été organisé conjointement entre l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) et la Commission permanente indépendante des droits de l'homme (CPIDH) de l'OCI, en collaboration avec le Gouvernement de la République de Turquie.



➤ Travaux du 6^{ème} atelier interculturel de la Démocratie sur le thème suivant : «Le rôle et la place des Instances indépendantes dans un État démocratique ».

Cet événement régional a été organisé, les 13 et 14 novembre 2018 à Tunis, par la Commission européenne pour la démocratie, connue sous le nom de



Commission de Venise, en coopération avec le Ministère tunisien des Affaires étrangères et des Relations avec les Instances indépendantes ainsi que la Société civile de la Tunisie.

Cette activité s'inscrit dans le cadre du programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe intitulé « Assurer la durabilité de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme dans la Sud de la Méditerranée ».

2. Audiences accordées par Madame la Présidente du CNDH.

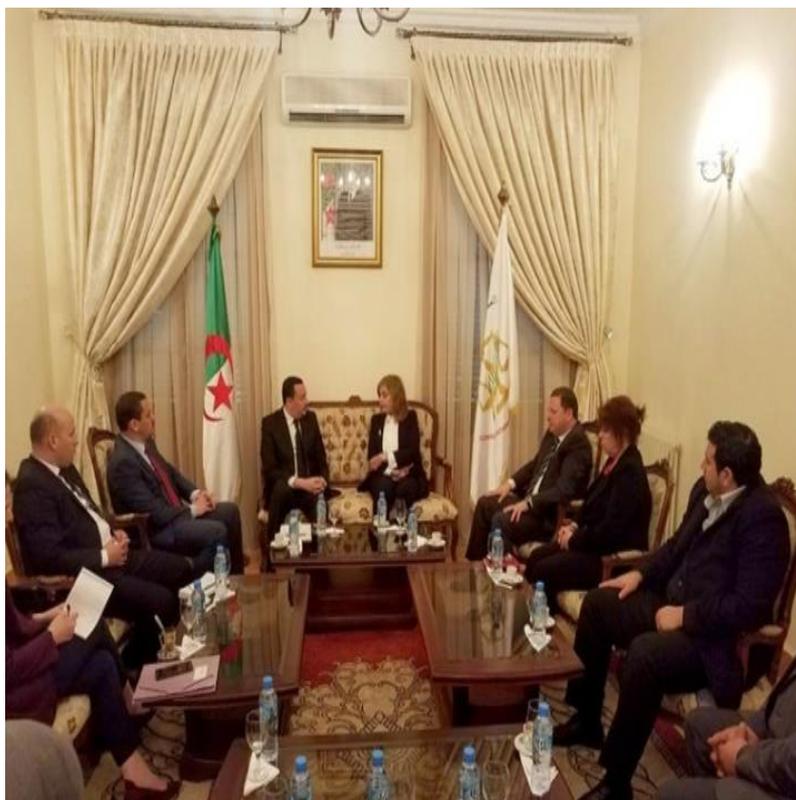
➤ La Présidente du CNDH a reçu, le 02 janvier 2018, au siège de l'institution Mr Nourredine Ben Braham, Président de l'association « Adhwaa Rights.

➤ la Présidente du CNDH a reçu, le 11 janvier 2017 au siège du Conseil, M. A. Biletskyi, Conseiller et Chargé d'affaires auprès de l'Ambassade de l'Ukraine en Algérie.



➤ la Présidente du CNDH a reçu, le 22 janvier 2018, Mr Fisher Matthias, conseiller auprès du Ministère Fédéral des Affaires Étrangères de l'Allemagne pour les questions migratoires en Afrique du Nord.

➤ la Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme a reçu en audience, le 13 mars 2018, le Secrétaire Général du Parti Alliance Nationale Républicaine (ANR), Monsieur Belkacem SAHLI.



➤ La Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme a reçu en audience, le 13 mars 2018, son excellence l'Ambassadeur du Mexique, Monsieur Juan José Gonzalez Mijares.



➤ La Présidente du CNDH a reçu, le 10 avril 2018, au siège du Conseil une délégation parlementaire allemande composée de : M. **Kai Gehring**, député, **Prof. Dr Ulrich SCHOLER**, Vice- Directeur au Bundestag, Directeur Général de la direction Sciences et relations extérieures, **Mme Sabrina SPERLICH**, chef de division au Bundestag, chargé du programme d'échanges internationaux, **M. Andreas fiedler**, Ministre Conseiller, **M. Martin Kasperek**, 1^{er}

Secrétaire Conseiller politique et chargé de la presse, **M. Samir GREES**, interprète (arabe-allemand).



Plusieurs questions relatives aux droits de l'Homme ont été abordées, notamment, la constitutionnalisation du Conseil ainsi que ses prérogatives élargies en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme, le partenariat avec les organisations nationales et internationales institutionnelles et non institutionnelles, le rôle de la société civile en tant que partenaire privilégié dans le domaine des droits de l'homme et la protection des droits catégoriels.

➤ Son Excellence, l'Ambassadeur de la République socialiste du Vietnam monsieur Pham QuocTru, a rendu une visite de courtoisie à la Présidente du Conseil National des droits de l'homme, le 07 juin 2018.



Cette entrevue était l'occasion pour la Présidente de présenter les missions et les activités du CNDH depuis son installation le 09 mars 2017.

➤ La Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme a reçu en audience, le 20 juin 2018, Son Excellence l'Ambassadeur d'Allemagne monsieur Michael Zenner, venu lui présenter ses adieux suite à la fin de sa mission.



➤ La Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme a reçu en audience, le 21 juin 2018, M. Boukhari Hamdi et Mme Barbara Koussa, représentants du bureau d'Alger du HCR.

➤ La Présidente du CNDH a reçu, ce jour 24 juin 2018, une délégation Suisse composée de :

- Son excellence Madame Muriel BersetKohen, Ambassadeur de suisse.

- Monsieur Stephane Rey, chef de la sécurité humaine (paix, médiation) et chef adjoint de division au département fédéral des affaires étrangers en Suisse.

- Madame Anne GROBET, responsable de programme Afrique du nord, division sécurité humaine au département fédéral des affaires étrangères en Suisse.



Les entretiens qui ont eu lieu, à l'occasion, étaient une opportunité pour la Présidente du CNDH, d'exposer aux membres de la délégation suisse, les avancées nouvelles et importantes réalisées par notre pays en matière de promotion et de protection des Droits de l'Homme, notamment, depuis l'adoption de la révision constitutionnelle de mars 2016, et la loi n° 16-13 du 03 novembre 2016 fixant la composition et les modalités de désignation des membres du Conseil National des Droits de l'Homme ainsi que les règles relatives à son organisation et à son fonctionnement.

La Présidente a présenté, également, le bilan des activités entreprises par le CNDH aussi bien nationales qu'internationales en soulignant le partenariat fructueux, établi avec l'institut de Genève pour les droits de l'homme qui s'est matérialisé par la signature d'une convention portant sur l'organisation d'une série d'ateliers dont le premier se déroulera du 26 au 28 juin 2018 ayant pour thématique : « sûreté nationale et les droits de l'homme ».



➤ La Présidente du CNDH a reçu le 27 juin 2018 au siège du Conseil, le représentant de l'organisation internationale pour les migrants (OIM), Monsieur Pascal Reytenjens¹¹



➤ La Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme a reçu en audience, ce jour 03 juillet 2018, Monsieur Lord Ahmed, Ministre Britannique en charge des Droits de l'Homme.

Cette entrevue fut l'occasion pour la Présidente de présenter l'institution nationale

depuis sa création en 1992 jusqu'à sa Constitutionnalisation en 2016 ainsi que les missions et les activités qui échoient au CNDH.

➤ la Présidente du CNDH, a reçu en audience, le 10 Juillet 2018, son Excellence, l'Ambassadeur du Royaume de Jordanie en Algérie, Monsieur Ahmed Jaradat pour une visite d'amitié et de courtoisie, au cours de laquelle il a mis en exergue les liens historiques qui lient les deux pays, lesquels ont toujours été marqués, a-t-il souligné, par les valeurs de solidarité et les principes d'entraide et de fraternité.

¹¹ Pour le détail de cette visite et les entretiens, consulter le site du CNDH au niveau de la rubrique réception et entretiens.



Pour sa part, la Présidente a précisé que les institutions nationales des droits de l'Homme des deux pays entretiennent de très bonnes relations et constituent des acteurs importants au sein du Réseau Arabe des INDH, présidé actuellement par l'Algérie.

➤ la Présidente du CNDH, a reçu en audience, le 09 septembre 2018, son Excellence, l'Ambassadeur du Royaume d'Espagne en Algérie, Monsieur Santiago Cabanas, venu lui présenter ses adieux suite à sa fin de mission.

➤ la Présidente du CNDH, a reçu en audience, le 16 septembre 2018, son Excellence, l'Ambassadeur du Danemark en Algérie, Madame Julie Élisabeth Pruzan Jorgensen.



➤ la Présidente du CNDH, a reçu en audience, le 03 octobre 2018, son Excellence, l'Ambassadeur du Royaume des pays Bas en Algérie, Monsieur Robert Van Embden.



➤ la Présidente du CNDH, a reçu en audience, le 04 octobre 2018, son Excellence, l'Ambassadeur du Yémen, Monsieur Ali Mohamed Aloui Abdullah El Yazidi venu lui présenter le cinquième rapport sur les travaux de la commission nationale chargée d'enquêter sur les allégations de violation des droits de l'Homme au Yémen.



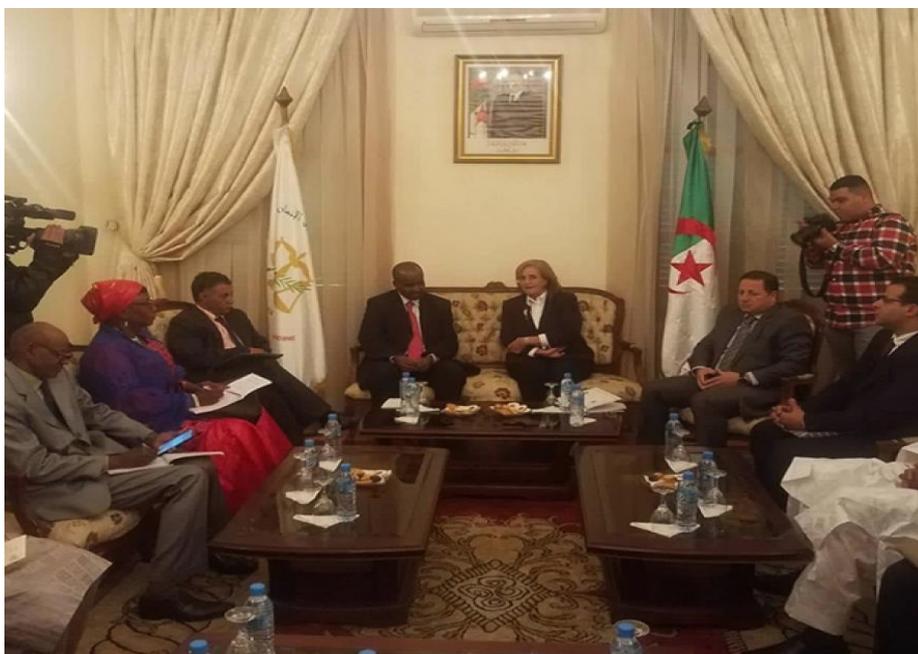
➤ la Présidente du CNDH, a reçu en audience, le 24 octobre 2018, son Excellence, l'Ambassadeur de la Suisse Monsieur Lucas Rosenkranz.



➤ la Présidente du CNDH, a reçu en audience, le 11 novembre 2018, son Excellence, l'Ambassadeur de la République de Finlande Madame Tuula Svinhufvud.



➤ Le Conseil National des Droits de l'Homme a reçu, le 11 Novembre 2018, la délégation de la République Malienne, en visite en Algérie dans le cadre de la coopération algéro-malienne et dans le prolongement du processus de paix et de réconciliation nationale entre le gouvernement malien et les parties signataires de l'Accord d'Alger.



Cette délégation était composée des membres de la Commission Vérité Justice et Réconciliation et d'un représentant du bureau du haut émissaire du Président de la République malien, chargé de l'exécution de l'Accord de paix et de réconciliation nationale.

Cette visite au siège du Conseil a constitué une opportunité pour exposer l'expérience algérienne, leader en matière de réconciliation nationale, notamment, en ce qui concerne les principes inscrits dans la Charte pour la paix et la réconciliation nationale du point de vue des droits de l'homme et des effets positifs tout en garantissant les droits des victimes de la tragédie nationale.

➤ La Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme a reçu, en audience le 12 novembre 2018, son Excellence, l'Ambassadeur de la République Arabe Sahraouie Démocratique Monsieur Abdelkader Taleb Omar, accompagné du Président de la Commission Nationale Sahraouie des Droits de l'Homme, Monsieur Abba Al-Haissen .



➤ La Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme en présence des membres permanents du CNDH a reçu le 25 novembre 2018, pour une visite de travail, une délégation de l'OIM composée de la Directrice régionale de l'OIM pour la région Moyen-Orient et Afrique du nord et du conseiller régional principal pour la région MENA.

➤ La Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme, a reçu en audience le 17 décembre 2018, Son Excellence, l'Ambassadeur de Norvège M. Knut Langeland.



➤ La Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme, a reçu en audience le 18 décembre 2018, une délégation de l'organisation non gouvernementale « UPR Info », représentée par Mona M'Bikay, directrice exécutive et Nicoletta Zappile, directrice des programmes.



➤ La Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme, a reçu en audience le 19 décembre 2018, Son Excellence, l'Ambassadeur britannique M. Barry Lowen.



➤ Audience accordée par la Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme, en date du 20 décembre 2018 à une délégation du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), conduite par Mme Catherine Gendre.

